



**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR LA PÉRIODE
DU 1^{ER} AVRIL 2025 AU 31 MARS 2026**

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)
2025-2028**

**ADOPTÉ LE 16 SEPTEMBRE 2026
RÉSOLUTION NO C.M. 26-09-354**

TABLES DES MATIÈRES

1.	CONTEXTE	3
2.	BILAN DES ACTIVITÉS	3
3.	BILAN FINANCIER 2025-2026	3
4.	PROJETS SOUTENUS.....	4
	Enjeu 1 : Accélération du développement économique.....	4
	Enjeu 2 : Attraction et rétention de la population.....	5
	Enjeu 3 : Rayonnement de la MRC et de son territoire	5
	Enjeu 4 : Développement de l'organisation	5
	Enjeu 5 : Vitalisation du territoire.....	6
5.	CONCLUSION	6

1. CONTEXTE

En décembre 2025, la MRC de Bellechasse signait l'Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité intégrant le volet 3 – Vitalisation avec le gouvernement du Québec. Cette entente, applicable pour la période 2025-2028, vise à favoriser le développement local et régional par le soutien aux MRC dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre d'intervention pour la vitalité du territoire.

Cette entente intègre également un volet Vitalisation, lequel cible certaines municipalités qui font face à des défis de vitalisation. Il vise à améliorer de façon durable le cadre de vie de ces communautés. Les municipalités ciblées sont celles ayant un indice de vitalité économique (IVE) se classant dans le quatrième ou le cinquième quintile, soit les municipalités de Saint-Philémon, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, Saint-Nazaire-de-Dorchester, Saint-Léon-de-Standon, Saint-Damien-de-Buckland et Armagh.

Par cette entente, la MRC se voit déléguer la gestion de sommes découlant du Fonds régions et ruralité volets 2 et 3. Ce levier financier soutient la mise en œuvre du cadre d'intervention. Cela se traduit par l'accompagnement et le soutien au développement du territoire et à l'entrepreneuriat, l'animation et la mobilisation du milieu et le soutien financier aux projets et ententes sectorielles. Conformément à l'article 36 de cette entente, la MRC de Bellechasse doit produire annuellement un rapport d'activité. Le présent rapport couvre la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026. Tel que requis dans les obligations, les données financières pour cette période ont été saisies dans l'outil de reddition de comptes du gouvernement.

2. BILAN DES ACTIVITÉS

Au cours de l'année 2025-2026, la MRC a concentré ses efforts sur l'élaboration de son Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire 2025-2028, conformément aux nouvelles exigences du Volet 2 et du Volet 3 du Fonds régions et ruralité. Dans ce contexte de transition, les principales réalisations ont consisté à structurer les interventions et à préparer la mise en œuvre des priorités d'intervention. Certaines initiatives structurantes ont également été soutenues et sont présentées à la section 4.

3. BILAN FINANCIER 2025-2026

Volet 2 – Développement territorial	
Solde de début (total de l'entente 2025-2028)	4 118 808 \$
Intérêts générés	0 \$
Total disponible pour engagements :	4 118 808 \$
Engagements	
Montants engagés	578 017 \$
Montants versés	578 017 \$
Solde à verser	0 \$
Dépenses d'administration	0 \$
Solde disponible pour engager au 31 mars 2026 :	3 540 791 \$

Volet 3 – Vitalisation	
Solde de début (total de l'entente 2025-2028)	924 861 \$
Intérêts générés	0 \$
Total disponible pour engagements :	924 861 \$
Engagements	
Montants engagés	0 \$
Montants versés	0 \$
Solde à verser	0 \$
Dépenses d'administration	0 \$
Solde disponible pour engager au 31 mars 2026 :	924 861 \$

4. PROJETS SOUTENUS

Dans le cadre de la mise en œuvre du cadre d'intervention, la MRC a soutenu divers projets en lien avec les priorités d'action suivantes.

Compte tenu de la signature de l'entente en décembre 2025 et de la réception des sommes du premier versement du FRR en 2026, les engagements financiers pour cette première année de déploiement de l'entente sont moindres. Dans ce contexte, plusieurs projets et initiatives qui normalement auraient été soutenus dans le cadre du FRR l'ont été par le biais d'autres fonds de la MRC.

Enjeu 1 : Accélération du développement économique

Priorité annuelle d'intervention 2: Renforcer la vitalité économique du territoire.

Projets soutenus				
Promoteur	Projet	Coût total du projet	Montant engagé	Montant payé
Développement économique Bellechasse	Soutien au développement économique de Bellechasse	852 216 \$	313 907 \$	313 907 \$

Enjeu 2 : Attraction et rétention de la population

Priorité annuelle d'intervention 3 : Favoriser le développement social et communautaire

Priorité annuelle d'intervention 4: Favoriser le rayonnement, l'attractivité et la rétention sur le territoire.

Projets soutenus				
Promoteur	Projet	Coût total du projet	Montant engagé	Montant payé
MRC de Bellechasse	Mise en place d'outils pour la mise en valeur du patrimoine immobilier de la MRC de Bellechasse	230 000 \$	150 000 \$	150 000 \$
OH Montmagny-Bellechasse	Aide au relogement	206 000 \$	13 060 \$	13 060 \$
Agir collectivement dans Bellechasse	Contribuer au bien-être des jeunes Bellechassoises de 0 à 25 ans	202 608 \$	12 500 \$	12 500 \$

Enjeu 3 : Rayonnement de la MRC et de son territoire

Priorité annuelle d'intervention 5 : Planifier l'aménagement du territoire et le développement durable.

Projets soutenus				
Promoteur	Projet	Coût total du projet	Montant engagé	Montant payé
MRC de Bellechasse	Soutenir l'aménagement du territoire dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement	459 237 \$	88 550 \$	88 550 \$

Enjeu 4 : Développement de l'organisation

Priorité annuelle d'intervention 1 : Favoriser la collaboration et la planification concertée entre les municipalités du territoire.

Projets soutenus				
Promoteur	Projet	Coût total du projet	Montant engagé	Montant payé
Aucun projet				

Enjeu 5 : Vitalisation du territoire

Priorité annuelle d'intervention 6 : Soutenir la vitalisation en renforçant la capacité d'action et d'adaptation du milieu.

Projets soutenus				
Promoteur	Projet	Coût total du projet	Montant engagé	Montant payé
Aucun projet				

5. CONCLUSION

En conclusion, la MRC de Bellechasse a respecté les obligations qui lui incombait dans le cadre de l'Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité, incluant le volet 3 – Vitalisation, pour la période visée par le présent rapport. Les actions réalisées ont permis de soutenir le développement local et régional, l'accompagnement et la mobilisation des milieux ainsi que la mise en œuvre d'initiatives contribuant à la vitalité du territoire. Conformément à l'article 36 de l'entente, le présent rapport d'activité couvre la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 et rend compte des interventions réalisées au cours de cette période. De plus, les données financières requises ont été saisies dans l'outil de reddition de comptes du gouvernement du Québec. Ainsi, la MRC de Bellechasse s'est acquittée de ses obligations de reddition de comptes et de suivi liées à la gestion des sommes du Fonds régions et ruralité pour la période concernée.